RAPPORT ANNUEL 2013-2014
INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

TABLE DES MATIÈRES

Rapport d'activités 3
Rapport de la direction 5
Rapport de l'auditeur indépendant 7
Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches – Bilan 8
Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches – Résultats et déficit cumulé 9
Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches – Flux de trésorerie 10
Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches – Notes complémentaires 11

RAPPORT D'ACTIVITÉS

PRINCIPAUX RÉSULTATS

En octobre 2012, la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches a transféré des actifs dans Desjardins-Innovatech S.E.C. et en contrepartie elle a obtenu 27 591 832 parts dans la société en commandite. Les actifs transférés étaient d'une valeur de 20 150 000 $, et ils se composent du portefeuille de placements.

En vertu de cette transaction, Desjardins-Innovatech S.E.C. conserve la mission d'Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches et son autonomie d'intervention. Du côté de la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches, elle ne détient plus que des parts dans Desjardins-Innovatech S.E.C.

Pour le présent exercice, l'actif total de la Société s'établit à 28 681 178 $. Par ailleurs, pour la même période, la Société a enregistré une perte de 756 812 $.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

GESTION

Le conseil d'administration de la Société compte cinq (5) membres.

Au 31 mars 2014, le conseil d'administration d'Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches était composé des personnes suivantes :

M[e] Pierre B. Lafrenière, président du conseil

M[me] Sylvie Pinsonnault, administratrice
Vice-présidente aux fonds d'investissement, à l'immigration d'affaires et aux mesures fiscales, Investissement Québec

M[me] Sylvie Chagnon, administratrice
Vice-présidente au crédit et à la gestion des risques, Investissement Québec

M[me] Jocelyne Marquis, administratrice
Directrice principale, développement des affaires, partenaires institutionnels, Investissement Québec

M[me] Danielle Vivier, administratrice
Directrice du développement durable et de l'évaluation de la performance, Investissement Québec

En vertu d'une entente de services, le conseil d'administration a confié la gestion des affaires courantes de la Société à Investissement Québec, laquelle produit une reddition de compte appropriée.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

La Société reconnaît qu'elle a la responsabilité de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, et il a approuvé les états financiers.

Le vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion.

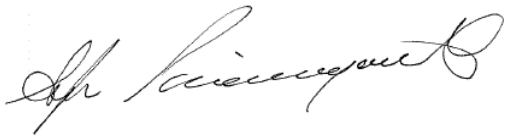

Mme Sylvie Pinsonnault
Administratrice

Mme Sylvie Chagnon
Administratrice

Innovatech Québec

Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches

États financiers

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

Rapport de l'auditeur indépendant

Au ministre des Finances

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches, qui comprennent le bilan au 31 mars 2014, l'état des résultats et du déficit cumulé et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,

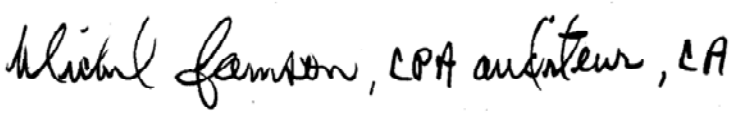

Michel Samson, CPA auditeur, CA

Québec, le 16 juillet 2014

Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches

BILAN

Au 31 mars 2014
(en dollars)

	2014	2013
ACTIF		
Encaisse	**120 578**	1 467 341
Placements temporaires (note 4)	**4 023 237**	-
Créances (note 5)	**3 035**	6 142
Effet à recevoir (note 6)	**7 564 688**	8 004 653
Participation dans une société en commandite (note 7)	**16 955 055**	19 913 604
Frais payés d'avance	**14 585**	25 446
	28 681 178	29 417 186
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Passif		
Charges à payer et frais courus	**8 004**	5 004
Charge à payer à une entité sous contrôle commun	**17 804**	-
	25 808	5 004
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions (note 9)	**126 783 096**	126 783 096
Déficit cumulé	**(98 127 726)**	(97 370 914)
	28 655 370	29 412 182
	28 681 178	29 417 186

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,

Sylvie Pinsonnault
Administratrice

Sylvie Chagnon
Administratrice

Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT CUMULÉ
De l'exercice clos le 31 mars 2014
(en dollars)

	2014	2013
PRODUITS NETS D'INVESTISSEMENT		
Revenus d'intérêts	**28 376**	151 356
	28 376	151 356
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Traitements et avantages sociaux	**-**	71 077
Services professionnels et contracturels	**25 880**	39 816
Honoraires de services administratifs - Entité sous contrôle commun	**69 284**	13 484
Loyers	**-**	10 922
Déplacements et développement des affaires	**-**	9 512
Frais de bureau	**38 967**	31 941
Communications	**40**	645
Amortissement des immobilisations corporelles	**-**	5 802
	134 171	183 199
AUTRES PRODUITS		
Recouvrement de créances douteuses	**8 561**	-
Gain net de change	**4 860**	-
	13 421	-
AUTRES CHARGES		
Pertes matérialisées sur disposition de placements	**-**	2 895 977
Perte nette de change	-	12 209
Moins-value non réalisée sur les placements	**664 438**	427 522
	664 438	3 335 708
RÉSULTATS NETS DE L'EXERCICE	**(756 812)**	(3 367 551)
Déficit cumulé au début	**(97 370 914)**	(94 003 363)
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN	**(98 127 726)**	(97 370 914)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

De l'exercice clos le 31 mars 2014

(en dollars)

	2014	2013
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultats nets de l'exercice	**(756 812)**	(3 367 551)
Pertes matérialisées sur disposition de placements	**-**	2 895 977
Amortissement des immobilisations corporelles	**-**	5 802
Moins-value non réalisée sur les placements	**664 438**	427 522
Variation des actifs et des passifs liés à l'exploitation :		
Créances	**3 107**	63 661
Frais payés d'avance	**10 861**	(4 636)
Charges à payer et frais courus	**3 000**	(226 717)
Charge à payer à une entité sous contrôle commun	**17 804**	-
	(57 602)	(205 942)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	**(4 023 237)**	(20 150 100)
Distribution de capital sur placement	**2 734 076**	-
Produit de disposition de placements	**-**	7 835 811
	(1 289 161)	(12 314 289)
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE	**(1 346 763)**	(12 520 231)
Trésorerie au début	**1 467 341**	13 987 572
TRÉSORERIE À LA FIN	**120 578**	1 467 341

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
Au 31 mars 2014
(en dollars)

1. Statuts constitutifs et nature des activités

La Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches est une personne morale de droit public instituée en vertu du chapitre 80 des lois de 1993, et constituée en compagnie à fonds social par l'effet de la loi qui la régit, soit la Loi sur la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches (RLRQ, chapitre S-17.4). La Société a pour mission de promouvoir et de soutenir les initiatives propres à accroître la capacité d'innovation technologique sur le territoire déterminé dans sa loi constitutive et à améliorer ainsi la compétitivité et la croissance économique du Québec.

La Société se définit comme une société de placement, au sens de la note d'orientation 18 (NOC-18) - Société de placement du Manuel de CPA Canada - Comptabilité, plus précisément comme un organisme de capital de risque, c'est-à-dire que ses engagements d'investissement sont pris sous forme de placements spéculatifs dans des sociétés présentant de fortes probabilités de croissance. La Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu en vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu.

Suite au budget du gouvernement du Québec présenté le 20 mars 2012, il a été décidé que la Société sera reconvertie en société de capital mixte public-privé, en partenariat avec Capital régional et coopératif Desjardins. Conformément à cette décision, la Société a disposé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013 de la totalité de son portefeuille d'investissement à Desjardins-Innovatech S.E.C. Aux 31 mars 2014 et 2013, la Société ne détient aucun autre investissement qu'une participation dans Desjardins-Innovatech S.E.C.

2. Principales méthodes comptables

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses, notamment dans l'établissement de la juste valeur des instruments financiers. Ces estimations et ces hypothèses ont une incidence sur la comptabilisation des éléments d'actif et de passif, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuel à la date des états financiers, sur la comptabilisation des produits et des charges au cours de l'exercice, ainsi que sur la présentation de divers renseignements connexes. Le principal élément pour lequel la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses est la juste valeur des placements. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations, et l'incidence serait alors constatée dans les états financiers de l'exercice futur concerné.

Classement et évaluation des instruments financiers

Les instruments financiers, autres que les placements détenus par une société de placement doivent être classés en fonction de leurs caractéristiques, de l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances. À leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés soit comme détenus à des fins de transaction, comme détenus jusqu'à leur échéance, comme disponibles à la vente ou comme prêts et créances, tandis que les passifs financiers sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou comme autres passifs financiers. La norme permet aux entités de désigner irrévocablement, à leur comptabilisation initiale, tout actif ou passif financier comme un instrument détenu à des fins de transaction.

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont évalués à leur juste valeur. Le cas échéant, tout écart entre la juste valeur et la contrepartie en trésorerie est comptabilisé immédiatement aux résultats, à moins de répondre aux critères de comptabilisation d'un autre type d'actif ou de passif.

Au cours des périodes ultérieures, les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur; les gains et les pertes sont comptabilisés aux résultats. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur; les gains et pertes non réalisés qui en résultent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu. Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

L'encaisse est classée à titre d'actifs détenus à des fins de transaction et est évaluée à sa juste valeur et l'effet à recevoir est désigné dans cette catégorie; les gains et les pertes sont comptabilisés aux résultats. Les placements temporaires et les créances à l'exception des taxes à la consommation à recevoir sont classés dans la catégorie prêts et créances et les charges à payer et frais courus sont quant à eux classés dans les autres passifs financiers ; les éléments composant ces deux catégories sont évalués au coût après amortissement en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur d'un instrument financier correspond généralement à la contrepartie pour laquelle l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, dans le cours normal des affaires. La meilleure indication de la juste valeur est le cours du marché. La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La Société n'a classé aucun instrument financier comme actifs financiers disponibles à la vente. Par conséquent, le résultat étendu ne diffère pas du résultat net.

Conversion de devises

Les éléments d'actif ou de passif monétaire sont convertis au cours de change à la date du bilan. Les produits libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur au moment de la transaction. Les gains ou pertes de change sont inclus aux résultats.

Trésorerie

La trésorerie se compose de l'encaisse. La juste valeur de l'encaisse est considérée équivalente à sa valeur comptable en raison de son échéance à court terme. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés sous la rubrique « Revenus d'intérêts » de l'état des résultats.

Participation dans une société en commandite

En conformité avec la NOC-18, les placements sont évalués à leur juste valeur. La valeur de réalisation des placements pourrait varier de façon importante par rapport à la juste valeur à la suite de changements dans les conditions du marché.

Les placements se composent d'une part dans une société en commandite. La juste valeur des parts dans la société en commandite est basée sur les états financiers audités de cette société au 31 décembre, ajustée des opérations importantes de cette dernière pendant la période de décalage qui, à titre de société de placement, est évaluée à la juste valeur.

Autres passifs financiers

Les charges à payer et les charges à payer à une entité sous contrôle commun sont classées dans la catégorie des autres passifs. Leur juste valeur est considérée équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

3. Modifications futures de normes comptables

Normes internationales d'information financière

Les entreprises ayant une obligation d'information du public seront tenues d'appliquer les Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards - « IFRS »). Ainsi, la Société changera de référentiel en adoptant un ensemble unique de normes reconnues mondialement. De plus, la Société a fait le choix, tel que proposé par le Conseil des normes comptables du Canada, pour les sociétés qui appliquent actuellement la NOC-18 de continuer d'appliquer les normes canadiennes actuelles de la Partie V du Manuel de CPA-Canada - Comptabilité jusqu'au présent exercice clos le 31 mars 2014. Par la suite, la Société appliquera les IFRS.

4. Placements temporaires

	2014	2013
Bon du trésor de la province d'Ontario, 1,00 % échéant en juillet 2014	**1 595 683**	-
Billet à court terme de la province de la Colombie-Britannique, 1,03 % échéant en février 2015	**2 427 555**	-
	4 023 237	-

5. Créances

	2014	2013
Intérêts à recevoir sur les placements	**200 435**	200 435
Taxes à la consommation à recevoir	**3 035**	4 635
Autres recevables	**-**	1 507
	203 470	206 577
Moins : provision pour créances douteuses	**200 435**	200 435
	3 035	6 142

6. Effet à recevoir

L'effet à recevoir résulte de la cession par la Société à Desjardins-Innovatech S.E.C. de certains placements de son portefeuille d'investissement le 25 octobre 2012. L'effet à recevoir ne porte pas intérêt et est encaissable lors de la disposition finale par Desjardins-Innovatech S.E.C. de chacun des placements composant ce portefeuille d'investissement.

Les sommes qui seront encaissables par la Société sont sujettes à un ajustement en fonction du produit de disposition reçu par Desjardins-Innovatech S.E.C. lors de la disposition finale de ces placements. En conséquence, la Société encaissera au moment de ces dispositions finales :

- les sommes reçues par Desjardins-Innovatech S.E.C., si celles-ci s'avéraient inférieures à la juste valeur des placements correspondants en date du 25 octobre 2012;

- 70 % de la plus-value sur les placements si les sommes reçues par Desjardins-Innovatech S.E.C. si celles-ci s'avéraient supérieures à la juste valeur des placements correspondants en date du 25 octobre 2012.

Au 31 mars 2014, une diminution de la valeur de l'effet à recevoir de 436 110 $ (2013 : augmentation de 108 974 $) a été comptabilisée et est établie en fonction de la juste valeur des placements détenus par Desjardins-Innovatech S.E.C. à cette date.

7. Participation dans une société en commandite

	2014	2013
Desjardins-Innovatech S.E.C. (27 591 832 parts correspondant à 19,4 % des parts émises au 31 mars 2014; 19,4 % au 31 mars 2013)	**16 955 055**	19 913 604

8. Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier pour lequel une donnée importante non observable a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants:

Niveau 1

La juste valeur est fondée sur les cours du marché observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les actifs et les passifs du niveau 1 comprennent généralement les titres de participation et les contrats de dérivés négociés sur un marché actif.

Niveau 2

La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs, à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien. Les actifs et les passifs du niveau 2 comprennent des titres de créances ayant un prix coté négocié moins souvent que les instruments cotés en Bourse, et les contrats de dérivés dont la valeur est établie à l'aide de techniques d'évaluation utilisant des données observables sur le marché ou pouvant être dérivées essentiellement des données observables sur le marché ou corroborées par ces dernières.

Niveau 3
La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

Le tableau qui suit présente la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan, classés selon la hiérarchie d'évaluation décrite précédemment :

				2014
	Niveau 1	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur**
Actifs financiers				
Effet à recevoir	-	-	**7 564 688**	**7 564 688**
Placements	-	-	**16 955 055**	**16 955 055**
	-	-	**24 519 743**	**24 519 743**

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie (aucun en 2013).

				2013
	Niveau 1	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur**
Actifs financiers				
Effet à recevoir	-	-	8 004 653	8 004 653
Placements	-	-	19 913 604	19 913 604
	-	-	27 918 257	27 918 257

Variation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3:

	Placements 2014	**Placements 2013**
Solde au début de l'exercice	**27 918 257**	11 581 412
Gains (pertes) non réalisés compris dans le résultat net	**(664 438)**	(801 110)
Acquisition de placement	**-**	28 045 780
Disposition de placement	**-**	(10 907 825)
Distribution de capital sur placement	**(2 734 076)**	-
Solde à la fin de l'exercice	**24 519 743**	27 918 257

9. Capital-actions

La Loi sur la Société Innovatech Québec et Chaudièere-Appalaches a notamment pour objet de permettre à la Société de continuer son existence et d'être dotée d'un fonds social autorisé de 150 000 000 $, lequel est divisé en 1 500 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune. Toutes les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2014, aucune nouvelle action n'a été émise.

	2014	**2013**
Autorisé :		
1 500 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé :		
1 267 830 actions ordinaires	**126 783 096**	126 783 096

10. Informations concernant le capital

La Société gère son capital, lequel est composé de l'avoir des actionnaires, de manière à s'assurer que celui-ci soit suffisant pour son fonctionnement et lui permettre de réaliser ses actifs tout en maximisant le rendement pour son actionnaire unique, le gouvernement du Québec. La Société structure son capital en fonction de l'évolution de la conjoncture économique et n'est soumise à aucune exigence imposée par des autorités réglementaires concernant son capital.

11. Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est principalement associé aux pertes que la Société pourrait subir ou aux coûts qu'elle pourrait être obligée d'engager en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit.

Les instruments financiers qui pourraient affecter la Société à un risque de crédit se composent principalement de l'encaisse, des placements temporaires et de l'effet à recevoir. L'encaisse et les placements temporaires sont détenus dans une institution financière de premier ordre et, par conséquent, la direction estime que le risque de crédit associé à l'encaisse et aux placements temporaires est minime.

RISQUE DE MARCHÉ

Risque de taux d'intérêt

La société gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts.

Le taux d'intérêt effectif réalisé sur les placements temporaires durant l'exercice varie de 1,00 % à 1,11 %. Les échéances de ces placements étaient de 12 jours à 348 jours.

Risque de change

La Société a investi certaines sommes dans l'encaisse en devises, soit le dollar US. Par conséquent, certains éléments d'actifs sont exposés aux fluctuations de taux de change. Au 31 mars 2014, les actifs libellés en dollars US (convertis en dollars canadiens) représentent 60 628 $ (55 774 $ au 31 mars 2013). La Société n'utilise aucun instrument pour gérer les risques de fluctuation du taux de change.

En considérant les données citées ci-haut au 31 mars 2014 et en assumant que toutes les autres variables demeurent constantes, une dépréciation ou une appréciation de 5 % de la devise canadienne par rapport à la devise américaine résulterait en une diminution ou une augmentation de la perte nette de l'ordre de 3 031 $ (2 789 $ au 31 mars 2013) relativement au risque de devise basé sur le dollar américain.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est associé à la capacité de la Société à réunir les fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers. L'objectif de la gestion des liquidités vise à garantir l'accès à des fonds en temps opportun et de façon optimale.

Les charges à payer et frais courus et la charge à payer à une entité sous contrôle commun sont payables dans les 30 jours.

La Société considère qu'elle détient suffisamment de placements facilement convertibles en trésorerie afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant. Par conséquent, la direction juge qu'elle est peu exposée au risque de liquidité.

12. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.